

Décret d'application du 26 septembre 2011,
Trois jours depuis les derniers rayons tièdes de l'été
Qui sur nos cœurs alanguis dans les reflets de bronze
Bercèrent nos espoirs d'une douce gaîté.
Décret d'application du premier mois de l'année !

Bonsoir exit ! (pardonnez mes élans lyriques...)

Le bureau de l'association vous informe par la présente de sa décision concernant le forfait à l'adhésion. Conformément à nos délibérations publiques lors des dernières réunions de l'an passé, nous avons choisi :

DE FIXER À **6 EUROS** LE MONTANT DE L'INSCRIPTION.

Quelques remarques de bon aloi :

- 1) Grâce à cela, nous constituerons une liste de membres adhérents, privilégiés. Il va de soi que la liste restera à la discrétion du bureau et que, sauf cas de force majeure, aucun nom ne sera divulgué au grand jour. Entendez par là que nous ne vous « *outerons* » pas !
- 2) Le montant nous semble **modeste**, pour une année de services. Nous essayerons de le rendre attractif en proposant divers avantages.
Ainsi, avec la trésorerie (positive !) de l'année précédente et l'apport à chaque nouvelle inscription, nous vous proposerons :
 - de profiter de réductions lors des soirées – coût à l'entrée dans un établissement ou boissons par exemple
 - un local bien entretenu (par nos soins et aussi ces squatteurs des 24 Heures de l'INSA...), décoré (vous allez a-do-rer !) , prêt à vous servir en boissons et snacks ! (sans rire, le Coca vous attend dans le frigo)
 - un site internet tout neuf, comme vous avez dû le voir. Et il faut l'héberger : les cotisations serviront aussi à rembourser ces frais !

Voilà pour notre petit communiqué.

Le bureau d'exit se joint à moi pour vous souhaiter une bonne semaine !

A mercredi prochain !

Sylvain TAIF,
Secrétaire d'exit

PS : Il y a *encore* du squattage 24-ien dans notre local.
Des canapés se sont ajoutés, des coussins aussi. On gardera ces derniers !